

Le congrès du Snec-CFTC s'est tenu à Perpignan du 23 au 26 avril 2019



**Rencontre avec M. Grau,
député à l'Assemblée nationale**

Estelle Claverie-Tico, Didier Xuereb et Romain Martignoles, représentants du Snec-CFTC ont rencontré, jeudi 9 mai 2019, M. Grau, député de Perpignan.

Le but était de présenter des problématiques et doléances communes aux enseignants et personnels de l'enseignement privé, agricole et éducation nationale.

Un triple focus a été effectué sur l'enseignement agricole :

- les suppressions de postes en cours et à venir
- l'augmentation des seuils de dédoublement et leur caractère « indicatif »
- la situation des agents en catégorie 3

M. Grau s'est engagé à travailler sur ces questions et à effectuer des démarches auprès de la DGER et du cabinet du Ministre. Il envisage également la visite d'un établissement agricole privé pour mieux cerner les problématiques des agents contractuels de droit public.

D'autres rencontres vont avoir lieu avec les représentants du Snec-CFTC pour construire des propositions qui seront portées à l'Assemblée nationale ou au gouvernement.

**Seuils de dédoublement
Le ministère passe en force !**

Le ministère de l'agriculture **maintient** sa décision unilatérale d'augmenter les seuils de dédoublement à 27 pour toutes les disciplines sauf les langues et les pratiques encadrées.

Le CNEA du 2 avril 2019 n'avait pu se tenir du fait de **l'opposition des organisations syndicales privées et publiques** (sauf une) et des parents d'élèves.

Toujours **constructif**, le Snec-CFTC avait rédigé (avec le Spelc et soutenu par la CGT) des **propositions** pour le CNEA du 16 avril 2019 à savoir des seuils plafonnés au lieu d'indicatifs et maintenant le dédoublement en majorité à 24 élèves et non 27.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche a refusé que les amendements soient mis au vote. Il a fait des contre-propositions qui ont été **rejetées** à raison de 15 voix "contre" et 12 voix "pour".

Cette manière de faire est **anti-démocratique** et n'est pas dans l'esprit du dialogue social.

Augmenter le nombre d'élèves par classe est une erreur pédagogique. Cet objectif purement budgétaire est en **contradiction** avec l'ambition affirmée du ministère de vouloir maintenir les effectifs et la qualité de l'enseignement agricole.

La CCM du 17 mai 2019

Les points à l'ordre du jour :

- Expertise des réductions et résiliations de contrat
- Mouvement des enseignants
- Examen des demandes de congés de formation professionnelle
- Promotion à la hors classe
- Bilan des promotions à la classe exceptionnelle

Le Snec-CFTC informera les agents des situations qui seront validées lors de la commission.

christophe.ducrohet@snec-cftc.fr – s.prudet@neuf.fr